Bulletin de souscription de prise de parts sociales

Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Action Simplifiée (SCIC SAS)

Pourquoi devenir coopérateur ?

Un esprit coopératif

Un Café des possibles est une SCIC se fixant pour mission d'ouvrir un lieu qui valorise les produits locaux en leur offrant un espace de diffusion, de consommation et de transformation. Cette structure se veut aussi un lieu de programmation culturelle variée, ainsi qu'un espace ressource pour les porteurs de projet du territoire, à la fois du champ de l'économie sociale et solidaire mais également de la culture ou des initiatives associatives. Ces ambitions se manifestent à travers cinq activités majeures : épicerie, café, restaurant, programmation culturelle et accompagnement de porteurs·ses de projet.

Par essence, une SCIC repose sur un collectif de personnes et offre la possibilité aux parties prenantes du projet — salarié·es, bénéficiaires, partenaires privé·es et publics — de prendre part à la vie de la structure pour l'ancrer durablement sur son territoire au service des habitants et des initiatives collectives.

Qu'est-ce que le capital social de la coopérative?

L'ensemble des parts sociales souscrites forment le capital de la coopérative. Il garantit la solidité de la société. Il permet à la coopérative d'améliorer ses services et d'en développer des nouveaux, de constituer un fond de garantie et d'investissement nécessaire à ces évolutions.

Qui peut acquérir des parts sociales?

Toute personne physique ou morale souhaitant agir de manière concrète pour le maintien et le développement d'activités productives et économiques de proximité, respectueuses de l'être humain et de son milieu social et naturel, à Guipel et ailleurs.

Être coopérateur .trice

Prendre une part de sociétaire dans la SCIC signifie soutenir le développement du projet pour l'intérêt collectif. Cela ouvre des perspectives de collaboration privilégiée.

C'est aussi être associé à la gouvernance de la structure, dans sa direction, ses orientations, ses animations. C'est la garantie d'une écoute, selon le principe 1 personne = 1 voix.

C'est également agir pour son territoire en soutenant une structure dont le modèle économique repose sur le tissage de partenariats avec les différents acteurs socio-économiques environnants.

Vos parts sociales

La part sociale est fixée à 10€ et à une prise minimale de dix parts sociale. Si la personne est bénéficiaire des minimas sociaux, le nombre minimal de part est ramené à 1. Ce montant se veut à la fois accessible tout en manifestant un vrai intéressement à la réussite du projet.

De plus, apporter vos compétences pourra nous permettre de vous solliciter dans la construction du projet (chantiers, animations, etc.). C'est pour nous une aide précieuse, mais aussi une garantie objective de faire d'Un Café des possibles un outil collectif

Le placement d'argent dans la coopérative est-il sûr?

L'objectif est bien sûr de faire d'«Un Café des possibles » une structure stable et pérenne, destinée à contribuer longtemps à la satisfaction de ses objectifs et de ses ambitions.

Néanmoins, souscrire au capital social de la coopérative est avant-tout un acte militant et inclut un risque financier, comme toute prise de part sociale. Pourtant, la coopérative étant une SAS, ce risque est limité aux apports.

Vos avantages financiers et fiscaux

Avantage financier:

En cas d'exercice excédentaire, une rémunération des parts, plafonnée légalement, peut être versée après déduction des subventions et des réserves légales, sur décision de l'Assemblée Générale.

Avantages fiscaux :

Pour les particuliers, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 18% du montant des souscriptions prises dans la limite des seuils annuels de 50 000€ par personne et de 100 000€ par couple (art.199 ter decies-0-A du Code général des impôts).

Par exemple, si vous souscrivez un montant de 4 000€ en 2017, vous bénéficierez d'une réduction d'impôts de 720€ (18% de 4 000€) sur les impôts que vous devrez payer sur vos revenus de 2017.

Pour les organismes, nous envisagerons un pacte d'associés afin d'établir des projets ou des collaborations durables.

Toute personne qui souscrit au capital social de la coopérative recevra dans les 3 mois un reçu fiscal et un certificat de parts.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à nous contacter au 06.18.36.10.02 ou par mail à l'adresse :

uncafedespossibles@gmail.com

« Un Café des possibles » est un bistrot-épicerie-accompagnement de projets où l'on expérimente collectivement le commerce local. Elle attend de ses sociétaires, au-delà de l'engagement financier, un regard et un investissement qui permettra à la coopérative d'être toujours plus créatrice et garder son horizon collectif.

L'aventure commence ici!

Un Café des possibles
Épicerie - Café - Restaurant en Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCIC SAS - N° SIRET 834 788 994 - Capital social :variable : 22 000€
9 place François Duine 35440 Guipel - contact@ucdp.bzh
www.ucdp.bzh - 09.72.80.91.61 - facebook : Un Café des possibles

Bulletin de souscription de prise de parts sociale

Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Action Simplifiée (SCIC SAS)

À remplir en deux exemplaires, un pour le·la souscripteur·trice, un pour la coopérative

Je soussigné·e,

Personne physique	Personne morale
Madame ☐ Monsieur ☐	Représenté par : _____
Nom : _____	Agissant en qualité de : _____
Prénom : _____	Dénomination : _____
Né·e le : ____/____/_____	Forme juridique : _____
Profession : _____	N° SIRET : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
_____	_____
Code postal : _____	Code postal : _____
Commune : _____	Commune : _____
Téléphone : _____	Téléphone : _____
Courriel : _____	Courriel : _____

Le montant de la part sociale est fixé à 10€. La prise minimale de 10 parts sociales est demandée pour manifester un véritable intérêt à la réussite du projet.

☐ Je déclare souscrire _____ parts de 10 € pour la somme totale de _____ €

Toutefois, pour les bénéficiaires de minimas sociaux souhaitant s'investir dans la coopérative, seule la prise d'un part sociale est nécessaire.

☐ Je déclare souscrire une part de 10 €. Ce faisant, je déclare sur l'honneur être bénéficiaire des minimas sociaux et que mes revenus ne me permettent pas de prendre 10 parts.

À l'appui de ma souscription, je verse ce jour en numéraire à la société la somme de _____ euros, par

☐ Chèque à l'ordre de **UN CAFE DES POSSIBLES.**

☐ Par virement (RIB du compte de dépôt des parts sociales disponible en bas de page)

☐ Par Carte Bancaire directement au Café des possibles

☐ En souscrivant à la coopérative, j'accepte d'être convoqué·e aux Assemblées Générales par courrier éléctronique, et plus largement que la coopérative « Un Café des possibles » ait recours à la transmission par voie éléctronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'information et de vote à distance. Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter le gestion de la coopérative : limiter les frais de gestion et économiser le papier.

☐ J'autorise l'utilisation de mon image pour la promotion des activités de la coopératives.

Un exemplaire me sera remis après réception de mon bulletin de souscription.

Fait à : _____ en deux exemplaires

Le : _____/_____/_____

Signature du·de la souscripteur·trice :

La gérance de la coopérative « Un Café des possibles » :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

CA ILLE-ET-VILAINE
BETTON
Tel. 0299558260 **Fax.** 0299559795

03/02/2018 **DOMICILIATION**

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
00072	**13606**	**00072**	**46316503160**	**11**

Intitulé du Compte : S.A.S. UN CAFE DES POSSIBLES

9 PLACE FRANCOISE DUINE

35440 GUIPEL

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1360 6000 7246 3165 0316 011

Code BIC (Bank Identification Code) - Code **swift**:
AGRIFRPP836